

DÉCLARATION DE DÉGÂT DES EAUX

à envoyer par lettre recommandée à votre assureur dans les 5 jours ouvrés



CCNF Assurances 8, rue du Général Barbot BP 617 62029 ARRAS Cedex
Tél: 03-21-23-28-50 Fax: 03-21-23-69-22

Si vous voulez de connaître votre n° de contrat habitation, contactez CCNF. Les coordonnées du cabinet sont en page d'accueil sur le site www.ccnf-assurances.com

Un dégât des eaux? Pour savoir que faire en cas de dégâts des eaux, vous pouvez vous rendre sur le site CCNF, dans l'espace particuliers, rubrique nos conseils, cliquez sur dégâts des eaux.

Votre nom :
Votre prénom :
Votre adresse :
.....
.....
.....

N'utilisez ce formulaire que si votre habitation est la seule à avoir été touchée. Si un dégât des eaux s'est produit chez vous et qu'un de vos voisins a été touché, ou que vous avez été touché par un dégât des eaux d'un de vos voisins, remplissez le constat amiable de dégât des eaux que votre assureur vous a remis avec votre contrat habitation.

N° de téléphone où l'on peut vous joindre :

N° de contrat Assurance habitation :

Nom de la compagnie qui vous assure:.....

Date du sinistre :

Circonstances du sinistre, si vous les connaissez:

.....

Descriptif des dommages :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Toutes les déclarations de sinistres sont à votre disposition sur le site de CCNF, www.ccnf-assurances.com